Image not found or type unknown

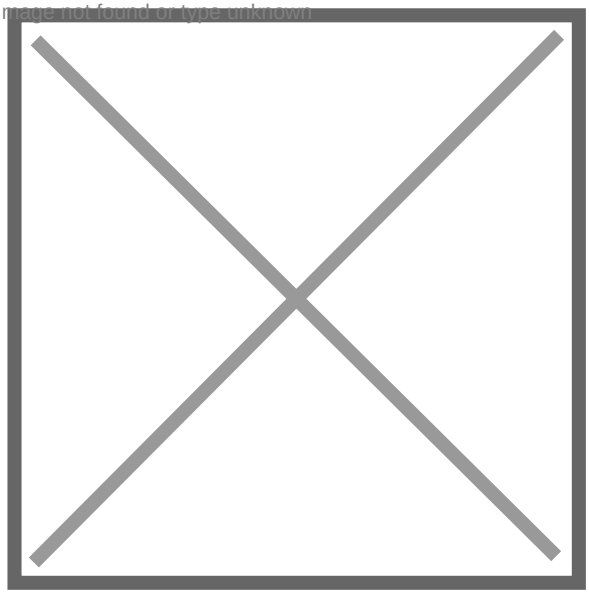

Longueur des démarches suite à un viol ou attouchements

Par **lucanne**, le **14/04/2009** à **23:49**

Bonjour,

Suite aux renseignements obtenuent à ma premiére question au sujet du viol et attouchement, ma soeur me dit qu'une visite médicale ainsi qu'un entretien avec un pédo-psychiatre est pévue pour début mai pour ma petite niéce. Selon ce qu'il en ressortira, des décissions seront prise. Est ce aussi long ?, je ne comprends pas cette lenteur. Soit disant qu'il faut que ça arrive au bureau du procureur avant de faire quoique ce soit.
Une visite chez un gényco ou à l'hôpital ne peut pas être envisagée?
Là je reste perplexe!!!!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés